



*A Paris,  
Le 20 novembre 2023*

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

**Le mercredi 22 novembre, vous serez amenés à voter le projet de règlement emballages et déchets d'emballages en séance plénière du parlement européen, qui fait, comme vous le savez, l'objet d'un intense lobbying depuis près d'un an. En dépit du vote très serré en Commission ENVI qui a réussi à maintenir l'ambition du texte le 24 octobre dernier, nous voudrions attirer votre attention sur l'article 22, qui est aujourd'hui menacé d'être vidé de sa substance.**

**Il prévoit une série d'interdictions de mise en marché d'emballages à usage unique, dont les catégories sont listées à l'annexe V du projet.** Or, les emballages à usage unique employés spécifiquement dans la restauration rapide sont particulièrement ciblés. Dans ce contexte, les principaux acteurs de l'industrie, McDonald's en première ligne, se livrent à une bataille dont vous êtes la cible.

**Ces efforts, fondés sur des études contestées visent à protéger leurs intérêts économiques, souvent au mépris des impératifs écologiques.** Pour atteindre leurs objectifs, McDonald's a tenté de vous convaincre de l'"intérêt écologique" de l'usage unique. Ils se sont appuyés sur une étude commandée au bureau "indépendant" Kearney<sup>1</sup>, largement diffusée par l'European paper packaging alliance (EPPA). Étude remise en question depuis par un consortium de cinquante scientifiques<sup>2</sup>. Ces experts ont identifié de sérieuses "faiblesses méthodologiques" dans l'étude et ont critiqué "le manque de transparence concernant les variables utilisées dans ces rapports".

**Il y a pourtant urgence** : les données annuelles d'Eurostat montrent que les déchets d'emballages en Europe continuent d'augmenter. En seulement un an, ils ont bondi de +6%, soit 10,8 kg de plus par habitant totalisant 188,7 kg de déchets par personne entre 2020 et 2021. **Cette hausse des déchets d'emballages est directement liée aux papiers et cartons utilisés, notamment pour la consommation dans la restauration rapide.** Les plus petites structures et restaurateurs indépendants ne sont pas concernés : dans leur très grande majorité, ils servent déjà dans de la vaisselle réutilisable.

**Nous voudrions vous rappeler enfin que depuis le 1er janvier 2023, la France impose le réemploi dans la restauration rapide pour la consommation sur place** (en vertu de la loi "AGEC" votée en 2020). Cette application de la loi, qui se met progressivement en place dans l'hexagone, notamment chez McDonald's et autres enseignes du fast-food, a déjà permis d'éviter près de 200 000

<sup>1</sup> <https://nosilverbullet.eu>

<sup>2</sup> <https://fr.slideshare.net/DarioCottafava1/open-letter-lca-scientists>



tonnes de déchets<sup>3</sup> liés aux emballages à usage unique. Cette réalité terrain démontre que le réemploi est déjà opérationnel et fonctionne. Si nous voulons accélérer son déploiement dans ce secteur, nous n'avons pas d'autres choix que de **défendre nos acquis et nos avancées au niveau européen.**

**Il est donc primordial de résister à la pression et aux techniques de lobbying peu scrupuleuses de ces grandes entreprises.** En défendant les ambitions de l'article 22 et le rejet des amendements visant à le vider de sa substance, vous défendrez non seulement un constat scientifique solide mais aussi un modèle français dont nous pouvons être fiers.

Nous comptons sur votre engagement,

Veuillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

#### **Signataires :**

Célia Rennesson, Réseau Vrac et Réemploi  
Magali Payen, On est Prêt  
Diane Beaumenay-Joannet, Surfrider Foundation Europe  
Charlotte Souлары, Zero Waste France  
Fernando Rodriguez-Mata, New Era  
Laetitia Vasseur, HOP  
Alexis Eisenberg, Reloop  
Muriel Papin, No Plastic in My Sea  
Axel Darut, Minderoo  
Caroline Neyron, Mouvement Impact France  
Pierre-Emmanuel Saint-Esprit, EC2027  
Flora Ghebali, les Fourmis  
Thibault Lamarque, Castalie  
Jean Moreau, Phenix  
Simon Bernard, Plastic Odyssey  
Axèle Gibert, France Nature Environnement  
Béatrice Eastham, Green Événements/ Climeet  
Henri Bourgeois-Costa, Fondation Tara Océan  
Didier Onraita, Daybyday  
Alain Thaly, Beendi

---

<sup>3</sup> ["La loi anti-gaspillage dans le quotidien des français : concrètement, ça donne quoi ?"](#), Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, septembre 2021 (p.9)  
Septembre 2021

